



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Procès-verbal du Conseil d'administration Association des résidents du lac Carillon

Mardi, 16 juin 2020 à 19 h 00

Salle de réunion virtuelle avec l'application Zoom

Étaient présents :

- Serge Lachance, président
- Donald Dryburgh
- Jean-Louis Fiset
- Fanny Lamarche
- Daniel Plourde
- Jean Sauvageau
- Jacques Savard

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Serge Lachance

Adopté à l'unanimité

2. RSVLacs : Reprise des activités

Il est proposé par Serge Lachance d'accepter la proposition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui considère que le lac Carillon est jugé prioritaire puisque l'équipe du RSVL recommande une troisième année consécutive de prélèvements d'eau pour compléter l'échantillonnage débuté en 2018. Cette troisième année permettra d'améliorer la précision des données du lac.

Adopté à l'unanimité

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



3. Suivi du procès-verbal du 9 novembre 2019

a. Bande riveraine

Il est proposé par Serge Lachance d'accepter le devis présenté par la CAPSA afin de procéder à l'évaluation de la bande riveraine à l'été 2020. Le tout au montant de 3 440,05 \$ avec une marge de manœuvre de $\pm 15\%$. L'évaluation se fera sur le lac en ponton afin de produire un rapport d'évaluation et des recommandations pour chaque terrain.

Il est de plus résolu de préparer de la documentation inhérente au dossier, cette documentation sera remise à chaque propriétaire en complément du rapport de la CAPSA lors d'une visite qui sera effectuée par des membres du CA.

Adopté à l'unanimité

b. Guide d'éthique et puissance des moteurs électriques

Pour donner suite aux discussions et au rapport présenté par Jacques Savard, il est résolu de donner suite en préparant un projet de réglementation.

Lorsque le projet aura été accepté par le CA, une demande de rencontre avec notre député, monsieur Vincent Caron, sera faite pour lui présenter et obtenir son appui et ses conseils afin d'en arriver à une homologation.

Adopté à l'unanimité

c. Relève

Attendu que, suite à l'appel de candidatures pour pourvoir au poste de président, il n'y a eu aucune candidature;

Attendu que l'expérience nous a démontré que l'Association sans président n'est pas fonctionnelle;

Après un tour de table et quelques échanges, il est résolu de nommer monsieur Jacques Savard au poste de vice-président Saint-Ubalde. Il accompagnera le président dans ses fonctions et s'occupera graduellement des affaires courantes.

Adopté à l'unanimité



4. Demande de réponse à correspondances envoyées :

- a) **Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**
- b) **Municipalité de Saint-Ubalde**
- c) **Conseil d'administration du Parc naturel régional de Portneuf**

Attendu que de nombreuses correspondances et/ou à certaines demandes verbales transmises aux maires des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Saint-Ubalde ou à l'attention de leur conseil municipal ou à leur administration ainsi qu'au CA du parc naturel régional de Portneuf sont restés sans réponse;

Attendu que suite de l'analyse que le CA a fait en regard de la proposition du président d'envoyer une lettre aux personnes concernées expliquant que le CA croit fortement en des principes de respect et de savoir-vivre et que toute question soumise mérite une réponse et qu'une plainte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation serait déposée si la situation ne change pas;

Il est résolu de profiter de la nomination de monsieur Savard pour rencontrer les personnes concernées afin de présenter ce dernier en expliquant la transition et d'aborder le sujet en question.

Si aucun changement n'est constaté par la suite, une lettre par courrier recommandé et par courrier électronique sera envoyée aux maires des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, de Saint-Ubalde ainsi qu'au conseil d'administration du Parc naturel régional de Portneuf.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Bien entendu, il sera de mise de laisser un certain temps à Jacques pour établir une communication et une relation avec les intervenants.

5. Assemblée générale 2020

Il est proposé par Serge Lachance, étant donné la situation pandémique actuelle liée à la Covid-19, d'annuler la tenue de l'assemblée générale de l'automne 2020.

Un rapport d'activité sera préparé pour les membres et sera diffusé sur notre site Internet.

Les membres seront invités à poser leurs questions par courriels.

À la réception de ceux-ci, le conseil d'administration se réunira pour préparer les réponses qui seront ensuite diffusées également sur le site Internet.

Adoptée à l'unanimité

La nature en héritage, un lac à protéger !



6. Contribution source du lac Blanc

Il est proposé par Serge Lachance, tel que réalisé depuis 2017, de faire une contribution de 20 \$ pour l'année 2019 et 20 \$ pour l'année 2020 à l'Association des Riverains du lac Blanc pour couvrir partie des différents frais que peut engendrer cette installation.

Adopté à l'unanimité.

7. Suivi du projet de règlement 242 – Lavage des embarcations

Serge fait un résumé des diverses communications au dossier et reste très pessimiste pour une mise en application cette année.

À suivre...

8. Approbation des dépenses

Le président présente un rapport de petite caisse sur les frais encourus reliés à ses activités et à l'administration en général.

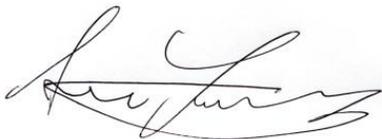
Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Jacques Savard d'accepter ces dépenses.

Adopté à l'unanimité.

9. Varia

Aucun ajout

Fin de la rencontre à 21 h 05



Serge Lachance, Président

